

# Le compte de résultat

Présentation par la Maison de la Vie Associative Dunkerque 2021

- Le **compte de résultat d'association** est un document qui témoigne de **l'activité d'une année écoulée**.
- Simplement expliqué, il s'agit d'une synthèse des produits et des charges d'une association au cours d'un exercice. Celui-ci dure généralement douze mois et est calqué sur l'année civile.

- - Le compte de résultat est un document présentant la situation des comptes de gestion d'une association (**Charges et Produits**) à une date donnée.
- - Il fait apparaître le résultat de l'association (**Bénéfice ou perte**) à une date donnée.
- - Il se calcule de la façon suivante :
- **RESULTAT = PRODUITS – CHARGES**
  
- - si **PRODUITS > CHARGES** : Le résultat est un **bénéfice (Solde créditeur)**
- - si **PRODUITS < CHARGES** : le résultat est une **perte (Solde débiteur)**
- - si **PRODUITS = CHARGES** : le résultat est **nul**
  
- - Un compte de résultat doit toujours être équilibré : **DEBIT = CREDIT**

**BILAN**

**ACTIF**  
Emplois durables

**PASSIF**  
Ressources de financement



Ce que l'association possède

Ce que l'association doit

Résultat = actif - passif

**COMPTE DE RESULTAT**

**CHARGES**  
Emplois consommables

**PRODUITS**  
Ressources de l'activité



Ce que l'association dépense

Ce que l'association encaisse

Résultat = produits - charges

- Dans la plupart des organismes, il est prévu aux **statuts** que l'établissement du **compte de résultat association** incombe au commissaire aux comptes. Rien n'interdit cependant qu'il soit établi par un autre membre du bureau. Cependant, seul le **commissaire aux comptes** est habilité à certifier ce document qui doit être sincère et transparent.
- Les principales personnes pour lesquelles le compte d'association revêt une grande importance sont les dirigeants de l'association. Les détails fournis sur chaque dépense et recette permettront en effet à ces derniers de **mieux orienter les décisions relatives à la gestion de l'association**.
- Le compte de résultat est un document que tout dirigeant d'association doit comprendre et savoir décrypter. Notez que **dans sa présentation ce document peut changer** d'une association à une autre selon l'activité.

La comptabilité n'est pas toujours obligatoire mais  
**l'association a tout intérêt à tenir une comptabilité pour**

- Déterminer le résultat de son activité
- Connaître ses disponibilités financières
- Se fixer des objectifs dans un budget
- Justifier de l'emploi des fonds reçus

Qu'il s'agisse d'une association sportive, culturelle ou familiale, les règles en ce qui concerne le contenu d'un compte de résultat association sont identiques. De manière générale, doivent apparaître dans ce document :

- Les **produits d'exploitation** qui concernent pour l'essentiel les activités lucratives réalisées par l'association au cours de l'exercice écoulé.
- Les **produits financiers** qui correspondent aux placements des fonds de l'association s'ils existent.
- Les **produits exceptionnels** ou non prévus à l'instar des dépréciations et reprises sur provision.
- Les **charges d'exploitation** qui représentent tous les frais engagés dans le cadre de la gestion courante de l'association.
- Les **charges financières** qui sont principalement relatives aux emprunts bancaires qui auraient été effectués.
- Les **charges exceptionnelles** qui sont des dépenses imprévues et non liées aux activités de l'association. C'est le cas par exemple des dotations aux amortissements.

# LE COMPTE DE RESULTAT

Charges d'exploitation	Produits d'exploitation
Charges financières	Produits financiers
Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
Résultat	

Les charges et produits d'exploitation relèvent de **l'activité courante** de l'entreprise : ventes et achats de biens et services, charges de personnel, etc ...

Les charges et produits financiers relèvent de la **structure financière** de l'entreprise : intérêts des emprunts, agios, escomptes obtenus ou accordés, etc ...

Tout le reste : cession d'immobilisation, pénalité et amende, etc ...

# Le plan comptable

COMPTES DE BILAN					COMPTES DE RESULTAT		COMPTES SPÉCIAUX
CLASSE 1	CLASSE 2	CLASSE 3	CLASSE 4	CLASSE 5	CLASSE 6	CLASSE 7	CLASSE 8
Comptes de capitaux	Comptes d'immobilisations	Comptes de stocks et en-cours	Comptes de tiers	Comptes financiers	Comptes de charges	Comptes de produits	
Capital et réserves 10.	Immobilisations incorporelles 20.		Fournisseurs et comptes rattachés 40.	Valeurs mobilières de placement 50.	Achats 603. Variations des stocks 60.	Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchandises 70.	Hors classes 1 à 7
Report à nouveau 11.	Immobilisations corporelles 21.	Matières premières (et fournitures) 31.	Clients et comptes rattachés 41.	Banques, établissements financiers et assimilés 51.	Services extérieurs 61.	Production stockée (ou déstockage) 71.	
Résultat de l'exercice 12.	Immobilisations mises en concession 22.	Autres approvisionnements 32.	Personnel et comptes rattachés 42.	Instruments de trésorerie 52.	Autres services extérieurs 62.	Production immobilisée 72.	
Subventions d'investissement 13.	Immobilisations en cours 23.	En-cours de production de biens 33.	Sécurité sociale et autres organismes sociaux 43.	Caisse 53.	Impôts, taxes et versements assimilés 63.		
Provisions réglementées 14.		En-cours de production de services 34.	État et autres collectivités publiques 44.	Régies d'avances et accreditifs 54.	Charges de personnel 64.	Subventions d'exploitation 74.	
Provisions 15.	Parts dans des entreprises liées et créances sur des entreprises liées 24.	Stocks de produits 35.	Groupes et associées 45.		Autres charges de gestion courante 65.	Autres produits de gestion courante 75.	
Emprunts et dettes assimilées 16.	Participation et créances rattachées à des participations 26.		Débiteurs divers et créditeurs divers 46.		Charges financières 66.	Produits financiers 76.	
Dettes rattachées à des participations 17.	Autres immobilisations financières 27.	Stocks de marchandises 37.	Comptes transitoires ou d'attente 47.		Charges exceptionnelles 67.	Produits exceptionnels 77.	
Comptes de liaison des établissements et sociétés en participation 18.	Amortissements des immobilisations 28.		Comptes de régularisation 48.	Virements internes 58.	Dotations aux amortissements et provisions 68.	Reprises sur amortissements et provisions 78.	
	Dépréciations des immobilisations 29.	Dépréciations des stocks et en-cours 39.	Dépréciations des comptes de tiers 49.	Dépréciations des comptes financiers 59.	Participation des salariés, impôts sur les bénéfices et assimilés 69.	Transferts de charges 79.	

PLAN COMPTABLE

Outil gratuit proposé par SAS  
www.nov



Aduges  
au cœur  
des quartiers

Maison de la Vie Associative



👉 Achat matières pour 100 € et Vente produits pour 170 €

**LE COMPTE DE RÉSULTAT  
enregistre**

Vente pour	170
Achat pour	<u>(100)</u>
Excédent de	70

 **Règlement de la facture du fournisseur pour 100 €uros**

**LE COMPTE DE RÉSULTAT  
est inchangé**

Vente pour	170
Achat pour	<u>(100)</u>
Excédent de	70

👉 Encaissement de la facture du client pour 170 €uros

**LE COMPTE DE RÉSULTAT  
est inchangé**

Vente pour	170
Achat pour	<u>(100)</u>
Excédent de	70

☞ Quels constats ???

## LE COMPTE DE RÉSULTAT

Vente pour	170
Achat pour	<u>(100)</u>
Excédent de	70

**Retrace  
l'activité de  
l'association**

## CHARGES

<b>CHARGES</b>	<b>NATURE - EXEMPLES</b>
<b>60 – Achats</b>	
<b>601. Achats stockés matières premières et fournitures</b>	Biens (matières premières et fournitures achetées dans le but d'être transformées avant d'être revendues ou consommées) : fournitures de bureau, petits équipements, produits d'entretien, etc. Aussi les marchandises acquises pour la mise en œuvre d'un projet ou d'un évènement particulier telles que des « goodies » ayant vocation à être revendus dans le cadre de la récolte de fonds.
<b>606. Achats non stockés</b>	Fournitures ayant la caractéristique de ne pas être stockables : gaz, électricité, carburant...
<b>61 - Services extérieurs</b>	
<b>613. Locations</b>	Charges liées à l'usage d'un bien dont l'association n'est pas propriétaire : local, véhicule loué à l'année. Il s'agit des loyers versés au titre des locations immobilières ou mobilières et des charges du contrat de location, telles que les taxes locatives et les impôts éventuellement remboursés au bailleur/propriétaire.
<b>615. Entretien et réparation</b>	Par exemple : travaux d'entretien, comme la rénovation des peintures, ou de réparation d'un véhicule, les frais de blanchissage et de nettoyage des locaux, etc.
<b>616. Primes d'assurance</b>	Primes des contrats « multirisques » contre incendie, vandalisme, dégâts des eaux, vol, tempête, etc. pour les bâtiments et les biens ; des contrats des véhicules nécessaires à l'activité ; de responsabilité civile au profit du personnel, des bénévoles ou des résidents pour réparer les dommages qu'ils causent.
<b>618. Divers – Documentation</b>	Dépenses d'abonnement à des publications spécialisées ou achats d'ouvrages par exemple. Frais de colloques, séminaires, conférences
<b>62 - Autres services extérieurs</b>	
<b>622. Rémunérations intermédiaires et honoraires</b>	Honoraires ou indemnités versés à des tiers et pour lesquelles il n'y a pas versement de charges sociales. Sommes versées à des membres de professions libérales (avocats, experts comptables...)
<b>623. Publicité, publication, relations publiques</b>	Les dépenses liées aux moyens et opérations de communications utilisés pour faire connaître votre activité/vos projets : frais d'annonces, d'imprimés, d'insertion, de catalogues et de publications diverses. Frais engagés pour les foires et expositions.
<b>625. Déplacements, missions</b>	Frais de déplacements ou de missions des salariés, volontaires et bénévoles : restaurant, hôtel, péage, indemnités kilométriques, déménagement, etc.
<b>626. Frais postaux et de télécommunications</b>	Dépenses de timbres, télex, recommandés, téléphone, etc.
<b>627. Services bancaires</b>	Charges de rémunération d'un service bancaire telles que les frais sur l'émission d'un emprunt. Les intérêts payés sur un crédit sont des charges financières, et n'entrent pas dans cette catégorie.

628. Divers – Cotisations	Cotisations versées, acquittées et liées à l'activité ; par exemple à un syndicat professionnel.
<b>63 - Impôts et taxes</b>	
<b>631. Impôts et taxes sur rémunérations</b>	Taxe sur les salaires, contribution au fonds de développement pour l'insertion professionnelle des handicapés
<b>633. Impôts et taxes sur rémunérations (autres organismes)</b>	La taxe dite « Versement transport » perçue par les URSSAF
<b>635. Autres impôts et taxes</b>	Taxe d'habitation (pour les seuls locaux non accessibles « au public ») ; Taxe foncière sur les biens possédés par l'association
<b>64- Charges de personnel</b>	<b><i>Sont principalement concernées les associations employeuses de salariés</i></b>
<b>641. Rémunération des personnels</b>	Rémunération principale brute des personnels, indemnités pour heures supplémentaires, congés payés, primes, indemnités et avantages divers ; chèques repas ou déjeuner.
<b>645. Charges et cotisations sociales</b>	Cotisations sociales versées par l'association en tant qu'employeur à l'URSSAF, aux mutuelles, aux caisses de retraites, à Pôle Emploi et aux autres organismes sociaux. Entrent aussi dans les charges sociales.
<b>Autres charges de personnel</b>	Charges de personnel marginales telles que des indemnités versées à un stagiaire.
<b>65- Autres charges de gestion courante</b>	Redevance pour concession brevets; pertes sur créances irrécouvrables (subventions acquises annulées, factures clients impayées), subventions attribuées par l'association, etc.
<b>66- Charges financières</b>	Les intérêts d'emprunt. Cela inclut également les pénalités de retard dans le paiement des échéances d'un crédit le cas échéant. Charges nettes résultant des cessions de valeurs mobilières de placement lorsque celles-ci se traduisent par une moins-value
<b>67- Charges exceptionnelles</b>	Dépenses qui ont un caractère inhabituel, par rapport à l'activité ordinaire ou courante. <i>Exemple</i> <i>: une amende pour excès de vitesse</i>
<b>68- Dotation aux amortissements, provisions et</b>	
<b>689. Engagements à réaliser sur ressources affectées</b>	Prise en compte de l'usure des biens de l'association inscrits à l'actif du bilan. Elle se calcule en fonction du prix d'achat et de sa durée d'utilisation. Exemple : si l'association a acquis un véhicule pour 20 000€ et que sa durée d'utilisation est de 5 ans, la dotation d'amortissement à comptabiliser annuellement pendant 5 ans est de $20\ 000/5 = 4000$ €. (en amortissement linéaire).
<b>69- Impôt sur les bénéfiques (IS) ; Participation des salariés</b>	Impôt sur les bénéfiques pour les associations qui y sont soumises, y compris au taux réduit, sur les revenus du patrimoine des organismes sans but lucratif ; Participation des salariés aux résultats (obligatoire si > 50 salariés)
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	

## RESSOURCES

PRODUITS	NATURE - EXEMPLES
<b>701. Vente de produits finis, de marchandises</b>	Marchandises stockées ou non, revendues en l'état par l'association. Exemple : vente d'articles aux couleurs de l'association (T-shirts, maillots, cabas, etc.)
<b>706. Prestations de services</b>	Services rendus et « facturés » par l'association à des tiers, des bénéficiaires, des adhérents, etc. Exemple : la « participation aux frais » pour conseils juridiques d'associations de défense des droits ou pour représentations socio-culturelles.
<b>74. Subventions d'exploitation</b>	Subventions publiques ou privées, de fonctionnement (y compris fonctionnement global de la structure). « Fonds à engager » reçus en vue d'une opération préalablement déterminée. Aide forfaitaire à l'apprentissage de l'État.
<b>État : préciser le(s) ministère(s), directions ou services déconcentrés sollicité(s)</b>	<u>Exemple, pour une demande de subvention FDVA</u> : Indiquez le <b>nom du service de l'Etat</b> auquel vous faites votre demande ( <i>au choix</i> : DDCSPP 18 / DDCSPP 28 / DDCSPP 36 / DDCS 37 / DDCSPP 41 / DRDSJCS CVLL pour le Loiret) et précisez le <b>nom du dispositif (FDVA)</b>
<b>Conseil-s Régional(aux)</b>	
<b>Conseil-s Départemental (aux)</b>	
<b>Commune(s), Communauté(s) de communes ou d'agglomérations</b>	Lister, identifier les collectivités sollicitées. Préciser le cas échéant si co-financement
<b>Organismes sociaux (CAF, etc. détailler)</b>	
<b>Fonds européens (FSE, FEDER, etc.)</b>	
<b>L'agence de services et de paiement –ASP- (emplois aidés)</b>	
<b>Autres établissements publics</b>	
<b>Aides privées</b>	Subventions privées ne relevant pas des dons ni du mécénat d'entreprises (cf. ci-dessous ligne 758.) ; par exemple fonds provenant d'une fondation
<b>75 – Autres produits de gestion courante</b>	Remboursements de frais au titre de la formation professionnelle ; redevances pour concessions, brevets, licences, etc. ; complément de rémunération des personnes handicapées (E.S.A.T)
<b>756. Cotisations</b>	Distinguer les cotisations avec et sans contrepartie (dans ce dernier cas -> dons : ci-dessous)
<b>758. Dons manuels - Mécénat</b>	Distinguer si possible les dons affectés (à une cause ou un objet bien précis) et les non affectés. Dons provenant du Mécénat.

<b>76. Produits financiers</b>	<b>Revenus et intérêts des différents placements (Livret A, actions, valeurs mobilières de placement...).</b>
<b>77. Produits exceptionnels</b>	Ne se rapportant pas à l'activité courante et normale de l'association : libéralités reçues (donations entre vifs et legs testamentaires) ; prix de cession des immobilisations ; quote-part de subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice
<b>78. Reprises sur amortissements, provisions et 789. Report des ressources affectées et non utilisées des exercices antérieurs</b>	Par exemple reprise d'une provision antérieurement passée en comptabilité et dont la charge devient certaine, effective et définitive. Ou reprise des amortissements lors de la vente d'un bien immobilisé inscrit à l'actif.
<b>79. Transfert de charges</b>	Le transfert de charges permet de neutraliser une charge d'exploitation comptabilisée en cour d'exercice, par exemple pour la rattacher à l'exercice suivant.
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	

Les comptes de gestion (**charges et produits**) se présentent ainsi au **31 décembre N.**

- Prestations de services : **12 000 €**
- Locations : **850 €**
- Intérêts des emprunts : **910 €**
- Services bancaires : **310 €**
- Achats : **21 570 €**
- Charges de personnel : **30 560 €**
- Charges sociales : **14 800 €**
- Produits financiers (intérêts) : **500 €**
- Déplacement missions réceptions : **8 500 €**
- Impôts, taxes et versements assimilés : **659 €**
- Charges exceptionnelles sur opérations de gestion : **152 €**
- Produits exceptionnels sur opérations de gestion : **123 €**
- Frais postaux et télécommunications : **173 €**
- Achats non stockés EDF : **1 700 €**
- Primes d'assurances : **429 €**
- Ports et frais accessoires facturés : **314 €**
- Entretien et réparations : **325 €**
- Subventions Régions : **100 000 €**
- Cotisations reçues : **5 000 €**
- Remboursement Service Civique : **6 000 €**
- Dotations aux amortissements et aux provisions (charges d'exploitation) : **810 €**

# COMPTE DE RESULTAT

	DEBIT	SOMMES		CREDIT	SOMMES
	Charges d'exploitation			Produits d'exploitation	
60	Achats		70	Prestations de services	
603	Variation de stocks			Sous-total A - Montant du CA	
606	Achats non stockés (EDF, gaz, eau..)		74	Subventions régions	
61	charges externes (1)		74	Subventions ville	
62	Autres charges externes (2)		74	subventions département	
63+695	Impôts, taxes et versements assimilés		75	Participations reçues	
64	Salaires et traitements + charges sociales		75	Autres produits	
68	Dotations aux amortissements et provisions			Sous-total B	
	TOTAL 1			TOTAL (A+B) 1	
	Charges financières			Produits financiers	
66	Intérêts et autres charges		76	Autres intérêts et produits assimilés	
	TOTAL 2			TOTAL 2	
	Charges exceptionnelles			Produits exceptionnels	
67	Sur opération de gestion		77	Sur opération de gestion	
			79	Transfert de charges (remb ASP...)	
	TOTAL 3			TOTAL 3	
	Total des charges 1 + 2 + 3			Total des produits 1 + 2 + 3	
	Solde créditeur = bénéfice			solde débiteur = perte	
	TOTAL GENERAL			TOTAL GENERAL	

COMPTE DE RESULTAT					
	DEBIT	SOMMES		CREDIT	SOMMES
	Charges d'exploitation			Produits d'exploitation	
60	Achats	21570	70	Prestations de services	12 000
				Sous-total A - Montant du CA	<b>12 000</b>
606	Achats non stockés (EDF, gaz, eau..)	1700	74	Subventions régions	100 000
61	charges externes (1)	1604	74	Subventions ville	
62	Autres charges externes (2)	8 983	74	subventions département	
63+695	Impôts, taxes et versements assimilés	659	75	Participations reçues	5 000
64	Salaires et traitements + charges sociales	45 360	75	Autres produits	314
68	Dotations aux amortissements et provi	810		Sous-total B	105 314
	<b>TOTAL 1</b>	<b>80 686</b>		<b>TOTAL (A+B) 1</b>	<b>117 314</b>
	Charges financières			Produits financiers	
66	Intérêts et autres charges	910	76	Autres intérêts et produits assimilés	500
	<b>TOTAL 2</b>	<b>910</b>		<b>TOTAL 2</b>	<b>500</b>
	Charges exceptionnelles			Produits exceptionnels	
67	Sur opération de gestion	152	77	Sur opération de gestion	123
			79	Transfert de charges (remb ASP...)	6 000
	<b>TOTAL 3</b>	<b>152</b>		<b>TOTAL 3</b>	<b>6 123</b>
	Total des charges 1 + 2 + 3	<b>81 748</b>		Total des produits 1 + 2 + 3	<b>123 937</b>
	Solde créditeur = bénéfice	<b>42 189</b>		solde débiteur = perte	
	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>123 937</b>		<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>123 937</b>

- 1- Calcul du résultat de l'exercice au **31 décembre N.**
- **CHARGES = 81 748**
- **PRODUITS = 123 937**
- **RESULTAT = PRODUITS - CHARGES**
- **RESULTAT = 123 937 – 81 748 = 42 189 (Bénéfice, solde créditeur)**

**(1) 850 + 429 + 325 = 1 604**

**Locations : 850 €**

**Primes d'assurances : 429 €**

**Entretiens et réparations :  
325 €.**

**(2) 8500 + 310 + 173 = 8983**

**Services bancaires : 310 €**

**Frais postaux et télécommunications :  
173 €**

**Déplacements, missions, réceptions :  
8 500 €**